VILLE DE SCEAUX N° 15-f

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Approbation de la convention de partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre « Ville amie des enfants »

Rapporteur: Chantal Brault

La ville de Sceaux distinguée en décembre 2013 pour sa politique petite enfance et jeunesse a obtenu le titre « Ville amie des enfants ». Dans ce cadre, un partenariat avec l'UNICEF a été réalisé en faveur des droits de l'enfant et sa place dans la cité.

En effet, la Ville porte dans son histoire une tradition du savoir, de l'éducation et de la culture attachée à l'enfance et la jeunesse. Elle mène ainsi depuis de nombreuses années une politique active d'accompagnement et de soutien aux familles et à la jeunesse, de la petite enfance jusqu'aux jeunes adultes. Faire valoir l'intérêt des plus jeunes est l'une des missions municipales toujours réalisée dans la concertation avec les enfants et les adolescents, les parents d'élèves, les directeurs d'école, les chefs d'établissement des cités scolaires Lakanal et Marie Curie et du lycée de métiers Florian, et l'ensemble des acteurs associatifs locaux.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la Ville s'attache au développement de prestations de grande qualité consacrées à la satisfaction des familles, qui représentent en 2014 40 % du budget communal.

C'est pourquoi, il est proposé de signer une nouvelle convention de partenariat avec l'UNICEF afin d'inscrire durablement et de développer la démarche « Ville amie des enfants » dans le temps et dans le territoire et qui concernent différents volets de l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, à savoir :

en matière d'équipements :

- l'entretien et les investissements dans nos écoles, et les investissements à destination de la petite enfance tels que la réalisation du RAM-RAP cette année,
- le renforcement de la professionnalisation du personnel de la petite enfance et un attachement particulier aux meilleures conditions d'accueil.

en matière de soutien et d'accompagnement :

- l'accompagnement à la scolarité mis en œuvre à l'Espace relais,
- les actions de prévention dans les établissements scolaires à destination des jeunes,
- le dispositif Focus jeunes dont l'un des volets vise le soutien à la parentalité,
- l'accès aux prestations de loisirs favorisé via le coupon enfant et le coupon jeune et l'accessibilité aux prestations péri et extra scolaires dont les tarifs sont fonction du quotient familial.

et afin de promouvoir la place des jeunes dans la Ville :

- l'encouragement à la citoyenneté et la concertation des plus jeunes via le conseil d'enfants et le conseil de jeunes réactivé en 2015,
- la création d'évènements pour les jeunes qui valorisent les talents de notre jeunesse, et permet aussi aux jeunes et aux adultes d'échanger ensemble,
- le soutien aux initiatives à résonance humanitaire des jeunes assuré par le dispositif Projeunes.

Au-delà des structures et dispositifs qu'elle anime, la Ville développe aussi des projets ambitieux et innovants pour le bien-être et la réussite des plus jeunes de la commune : ainsi, aux Ateliers créés en 2008, s'ajoute cette année la Rotonde, espace de vie pour les jeunes du quartier des Blagis.

Depuis cette distinction, la Ville a maintenu son engagement et poursuivi ses efforts en développant ses structures et lieux d'accueil, soucieuse d'offrir les meilleures conditions de développement et d'apprentissage de jeunes enfants, à l'écoute des familles.

Au vu des initiatives développées en 2014 et 2015, l'UNICEF a considéré que la reconduction du titre « Ville amie des enfants » pour la période 2014-2020 se justifiait pour la ville de Sceaux. Cette année, l'UNICEF a décidé de restreindre son partenariat aux villes les plus investies auprès des jeunes, et Sceaux a obtenu dans ce contexte plus contraint, la distinction Ville amie des enfants pour la deuxième fois.

En effet, la réforme des rythmes scolaires en 2014 a été l'opportunité à Sceaux de permettre aux enfants de bénéficier d'activités d'éveil de qualité. Une simplification de l'organisation de la semaine scolaire a aussi été proposée aux familles en 2015 toujours dans leur intérêt et dans celle de l'enfant. La réalisation de l'espace jeunes la Rotonde a également convaincu l'UNICEF de la pertinence de la politique municipale scéenne pour la jeunesse, pour la non-discrimination et l'égalité des chances. Parallèlement, la réactivation du conseil de jeunes en 2015 démontre une volonté forte de dialogue avec les jeunes, comme en attestent les différents évènements créés à l'initiative des précédentes assemblées de conseil de jeunes : le vide-grenier, le Défi de Sceaux, la Nuit du cinéma jeunesse, et cette année, la première édition des Assises de la jeunesse.

Ce sont aussi les 33 jeunes élus du conseil d'enfants qui cultivent le devoir de mémoire de la 1ère guerre mondiale et s'investissent en jeunes citoyens responsables, pour témoigner de l'intérêt du vivre ensemble et du respect des règles qui s'appliquent à tous, par exemple faire entendre que l'espace public est un espace partagé, ou bien encore lutter contre le gaspillage.

La Ville affirme au quotidien sa volonté de placer les plus jeunes au cœur de son action.

Initié en 2002 par l'UNICEF en partenariat avec l'Association des Maires de France, le titre « Ville amie des enfants » est détenu aujourd'hui par 206 villes. Une « ville amie des enfants » est une collectivité qui se distingue par la qualité de ses actions et de ses initiatives en faveur des moins de 18 ans.

Par la convention de partenariat avec l'UNICEF, la Ville s'engage à promouvoir les droits de l'enfant, à encourager l'émergence de projets visant à protéger les enfants, à leur enseigner le civisme et la citoyenneté. En écho à cette politique locale en faveur de la jeunesse, la Ville s'engage à faire valoir son titre « Ville amie des enfants » et à relayer la communication en faveur de l'UNICEF.

Dans ce cadre, le partenariat avec l'UNICEF et l'appartenance au réseau des quelques villes amies des enfants sont assujettis à une contribution financière de 200 € pour la période 2014-2020.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer une convention de partenariat avec l'UNICEF dans le cadre du renouvellement du titre « Ville amie des enfants ».